

2010-2015

## 10 INDICATEURS CLES

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le **SDAGE** Adour-Garonne, adopté en décembre 2009, planifie sur le bassin et pour six ans, la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Le programme de mesures **PDM** constitue le recueil des actions à mettre en œuvre au niveau des territoires pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE. Leur suivi est organisé grâce à un tableau de bord. Il rend

compte de l'état d'avancement de leur mise en œuvre et de leur impact quant à l'atteinte des objectifs, à l'échelle du bassin et des huit commissions territoriales\*.

Le présent document résume, pour le bassin et en 10 indicateurs, un bilan initial qui servira de base durant les six prochaines années. L'année 2011 marque la première édition de ce suivi, sur la base des données 2010 (ou à défaut 2009) et constitue le point zéro de l'évaluation des actions.

\* voir documents complets des tableaux de bord SDAGE et PDM

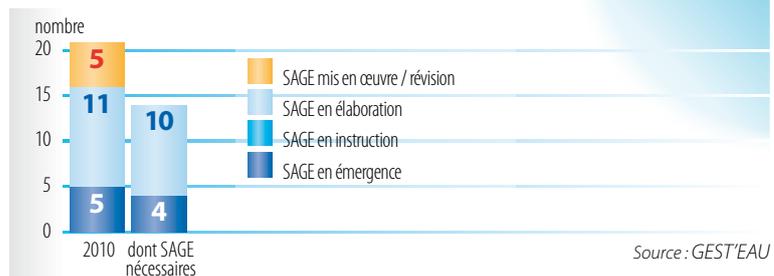
## Gouvernance et connaissance

### MISE EN PLACE DE SAGE\*

Il existe 21 SAGE sur le bassin Adour-Garonne dont 14 jugés nécessaires par la disposition A9 du SDAGE et 1 à faire émerger visé par la disposition A10 (SAGE Côtiers basques).

En 2010, les 2 SAGE Célé et Estuaire de la Gironde ont été adoptés par leur commission locale de l'eau et 4 périmètres de SAGE ont reçu un avis favorable de la commission planification du comité de bassin (Isle-Dronne, Charente, Viaur et Hers-Mort Girou).

\* SAGE : Schéma d'aménagement et gestion des eaux

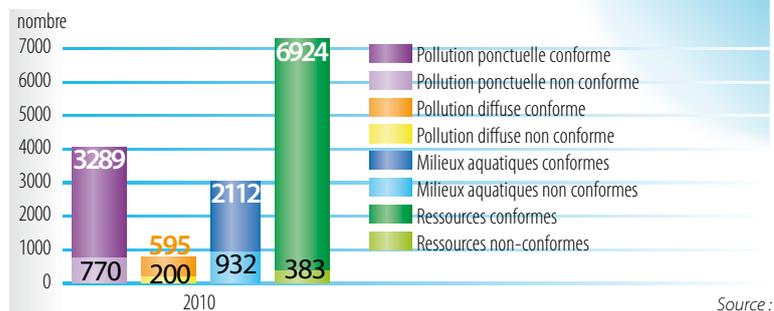


### ACTIVITES DES SERVICES DE POLICE DE L'EAU

En 2010, dans les quatre domaines principaux relatifs à la ressource, aux milieux aquatiques, aux pollutions diffuses et ponctuelles, 15 204 contrôles ont été effectués par les services de Police de l'eau de l'Etat et l'Onema. Le taux de non conformité varie selon les contrôles : 19% pour les pollutions ponctuelles, 25% pour les pollutions diffuses, 31% sur les milieux aquatiques et 5% pour ceux concernant la ressource.

Sur l'ensemble des contrôles, 3 893 ont été conduits sur le terrain (soit près de 32%).

La mise en place progressive des outils de suivi des contrôles permettra de compléter l'indicateur sur les moyens humains engagés.



#### Résultats des contrôles des services de Police de l'eau de l'Etat et l'ONEMA

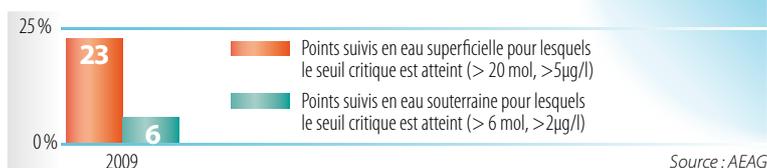
DONNÉES 2010  
EDITION 2011

# Réduction de l'impact des activités

## POLLUTIONS PHYTOSANITAIRES D'ORIGINE AGRICOLE

Les rivières et aquifères de la Garonne moyenne, de l'Adour et de la Charente sont toujours impactées en nombre de molécules retrouvées et en concentration.

Pour les eaux superficielles, la molécule la plus fréquente est l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate, herbicide utilisé en grande culture, viticulture, arboriculture et en zones non agricoles), avec une présence avérée dans plus de 43% des échantillons. Le S-métolachlore, herbicide supplantant l'atrazine depuis 2003 est détecté dans 37% des cas.



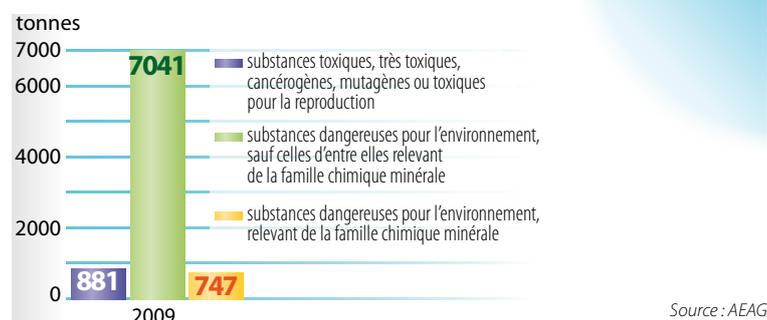
Evolution des fréquences de détection des concentrations critiques de produits phytosanitaires dans les eaux du bassin

## VENTES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les quantités totales de produits phytosanitaires vendues en 2009 sur le bassin représentent 11 300 tonnes (dont 8 669 tonnes de substances actives soumises à la redevance).

Les quantités vendues ont diminué de 23% entre 2008 et 2009. Cette baisse peut être liée à plusieurs facteurs :

- La forte diminution de substances utilisées à très fort grammage (diminution de 36% pour le soufre sur notre bassin),
- Le retrait de la vente de 30 substances préoccupantes fin 2008,
- Un contexte économique difficile, qui a conduit à une utilisation raisonnée des phytosanitaires.
- Dans certaines filières et certaines régions, une diminution des usages phytosanitaires.



Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin

# Préserver des milieux aquatiques

## RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Ouvrages prioritaires Grenelle (à échéance 2012-2015)	298
---	-----

Nombre d'ouvrages rendus franchissables avec aide Agence en 2010	19
--	----

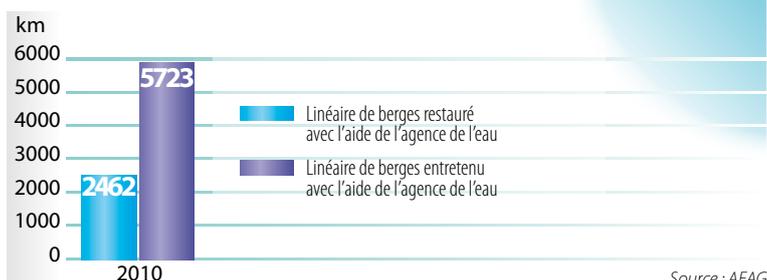
% d'ouvrages rendus franchissables avec aide Agence en 2010	6%
---	----

En 2010, sur les 19 ouvrages aidés par l'Agence, 5 correspondent à des effacements-arasements.

Source: ONEMA/AEAG

## BERGES RESTAURÉES OU ENTRETENUES

En 2010, 8 185 km de berges ont été restaurés ou entretenus avec l'aide de l'Agence dont une part importante sur les bassins de Garonne, Charente et Adour.

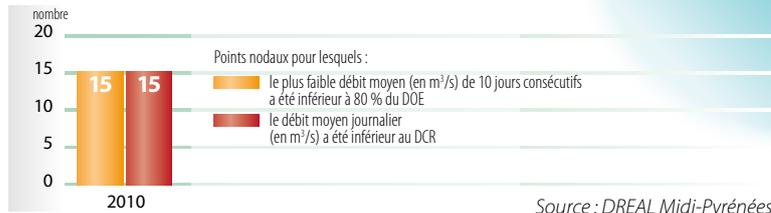


Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'agence de l'eau

# Maîtrise de la gestion quantitative de l'eau

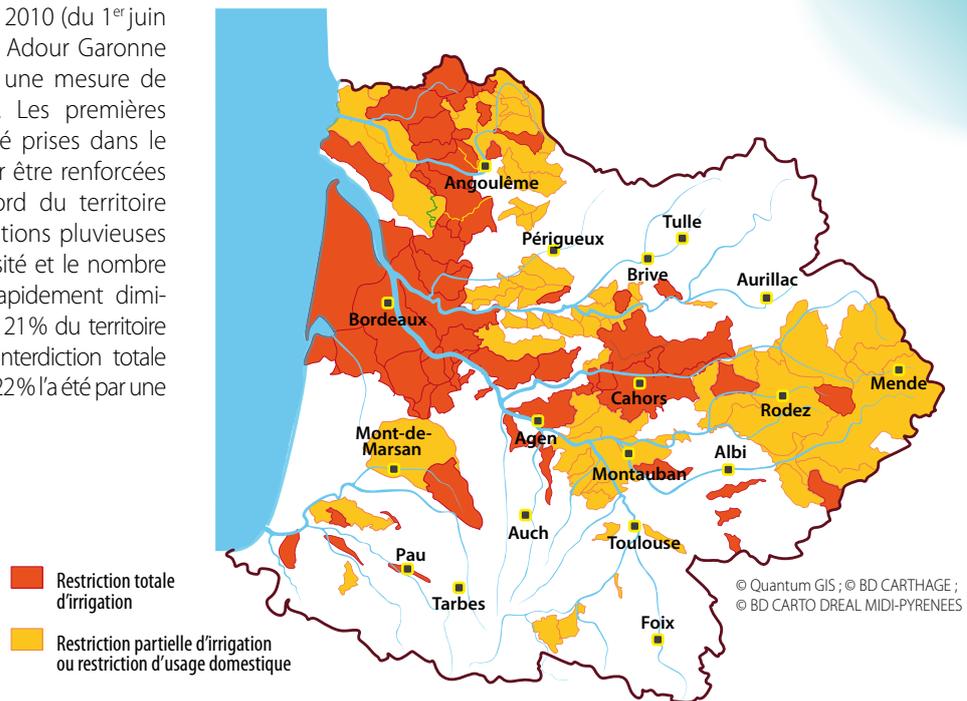
## RESPECT DES DOE\* ET DCR\*

Au sens des tolérances du SDAGE (le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs doit être supérieur à 80% du DOE), les objectifs de débits n'ont pas été satisfaits en 2010 sur 15 points nodaux du bassin Adour-Garonne. Par ailleurs, les débits de crise ont été franchis sur 15 points nodaux (sur 64).



## BASSINS EN CRISE

Au cours de la période d'étiage 2010 (du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre), 43% du bassin Adour Garonne a été concerné par au moins une mesure de restriction partielle ou totale. Les premières mesures de restrictions ont été prises dans le courant du mois de juillet pour être renforcées notamment dans la partie nord du territoire au mois d'août. Avec les conditions pluvieuses du mois de septembre, l'intensité et le nombre de bassins en restriction a rapidement diminué. Pour l'ensemble du bassin, 21% du territoire a été au moins soumis à une interdiction totale d'irrigation (tandis que seulement 22% l'a été par une interdiction partielle).

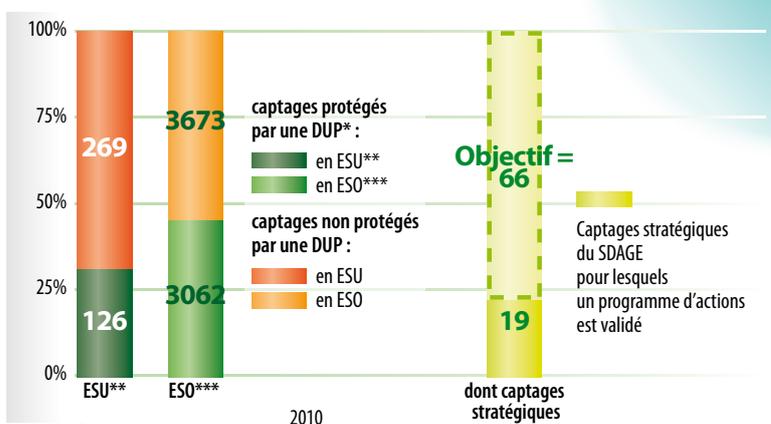


\* DOE : Débit objectif Etiage  
DCR : Débit de crise

# Eau potable

## PROTECTION DES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le bassin Adour-Garonne compte 7 130 captages dont 395 se trouvent en eaux superficielles et 6 735 en eaux souterraines. Les aires d'alimentation de captage, première étape de la protection, ont été définies sur l'ensemble des captages prioritaires Grenelle du bassin en 2011. Par ailleurs, 19 captages stratégiques sont couverts par un plan d'action territorial (PAT).



\* DUP : Déclaration d'utilité publique  
\*\* ESU : eau superficielle  
\*\*\* ESO : eau souterraine

**Evolution du nombre de captages protégés par une DUP\* et du nombre de captages stratégiques pour lesquels un programme d'actions est validé sur le bassin**

# Suivi du coût du PDM

Indicateur non disponible à ce jour

Les 2 documents complets  
des tableaux de bord  
du **SDAGE** et du **PDM**  
sont téléchargeables sur :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)  
et sont disponibles sur CD sur demande.



Délégation Midi-Pyrénées Aquitaine  
Quai de l'Etoile - 7 boulevard de la Gare  
31500 Toulouse  
[www.onema.fr](http://www.onema.fr)



Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
Midi-Pyrénées  
Cité administrative Bât. G  
1 rue de la cité administrative  
31074 Toulouse Cedex 9  
[www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

90 rue du Férétra,  
31078 Toulouse Cedex 4  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)